Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260219-D2026014SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 18 Février à 19H07

Étaient présents 26 conseillers sur 29 :

Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Danielle LE GALL, Frédéric LE BEUX, Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Frédéric MICHEL, Anne LE GALL, Marine SENECHAL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Delphine BOUGUENNEC, Isabelle TANGUY, Roland SAINT-JORE, Jacqueline SABATIER, Marie-Antoinette PEDRONO, Gaétan COSQUER, Anke HULSHOF, Kaëlig PENCREAC'H, Jeanne-Yvonne TRICHE, Alain COTTENEC, Marie-Josée CANEVET.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierrette LE FLOCH, Didier DALLENNES, qui ont donné respectivement procuration à Marie-Josée CANEVET, Pierrette LE FLOCH.

ABSENTE : Isabelle DEWINTRE.

Madame Marine SENECHAL a été élue secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAËR.

DEL 18.02.2026 / 2026/014 : NOUVEL AVANT PROJET DEFINITIF (APD) – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ ET AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF, DEMANDE DE DEROGATION ENVIRONNEMENTALE ET DES DEMANDES DE SUBVENTIONS :

RAPPORTEUR M. LE MAIRE,

La suppression du terrain de foot synthétique à Kerjégu (il pourra être aménagé à Pierre SALAUN), oblige à modifier le dossier dans ses différentes composantes :

- Approbation d'un nouvel APD (avant-projet définitif)
- Révision du plan de financement avec des plus-values (terrassement) et des moins-values (terrain de foot synthétique, cheminement éclairage extérieur) revu à la baisse sans impacter les subventions (ni le gymnase ni le terrain synthétique n'étaient subventionnés)
- Nouveau permis de construire modificatif
- Réécriture du DCE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le nouvel APD, d'approuver le plan de financement, d'autoriser le maire à déposer le permis de construire modificatif, à signer la demande de dérogation environnementale, à signer la demande

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260219-D2026014SCA-DE

d'autorisation de défrichement, ainsi que les demandes de subvention et signer tous documents s'y rapportant.

VU l'exposé de M. Le Maire,

VU l'article L411-1 du Code de l'environnement, qui interdit toute atteinte aux espèces protégées,

VU l'article L411-2 du Code de l'environnement, qui impose, lorsqu'il est porté atteinte aux espèces protégées, de démontrer le caractère impératif d'intérêt général majeur du projet, de prendre les mesures d'évitement et de réduction et, si besoin les mesures de compensation,

VU le projet d'APD N°3,

VU l'étude environnementale de BIOTOPE,

VU l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 11 Février 2026,

Considérant la nécessité de faire évoluer le dossier et de satisfaire les besoins de la population,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,
Pour : 24
Abstention : 3 (Jean-Pierre GUILLOU, Gaétan COSQUER, Isabelle TANGUY)

DECIDE

Article N°1 :
D'APPROUVER le nouvel Avant-Projet Définitif (APD N°3) du complexe pluridisciplinaire présenté en annexe et son plan de financement, tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC		Montant
HONORAIRES MAÎTRISE-D'ŒUVRE	1 102 115,85 €	1 322 539,02 €	SUBVENTIONS	1 363 176,00 €
			ETAT	330 000,00 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	4 004 005,00 €	4 804 806,00 €	*DETR*	130 000,00 €
VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)	410 000,00 €	492 000,00 €	*DSIL*	100 000,00 €
ASCENSEUR	20 000,00 €	24 000,00 €	*Fonds Vert*	100 000,00 €
DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE - DEMOLITION	78 857,00 €	94 628,40 €	CONSEIL DEPARTEMENT 29 - PACTE FINISTERE 2030 - VOLET 1	200 000,00 €
GROS ŒUVRE - MACONNERIE	992 714,00 €	1 191 256,80 €	CONSEIL DEPARTEMENT 29 - PACTE FINISTERE 2030 - VOLET 2	200 000,00 €
CHARPENTE BOIS - BARDAGE	199 142,00 €	238 970,40 €	CONSEIL REGIONAL - Bien Vivre en Bretagne	200 000,00 €
ETANCHEITE - COUVERTURE BAC ACIER	184 208,00 €	221 049,60 €	FONDS DE CONCOURS (QC) DEMOLITION RECONSTRUCTION ENERGIE	314 900,00 €
COUVERTURE ARDOISE	118 460,00 €	142 152,00 €	ADEME partie géothermie + faisabilité	118 276,00 €
MENUISERIES EXTERIEURES - ALU	156 710,00 €	188 052,00 €		
SERRURERIE	171 515,00 €	205 818,00 €		
CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS PLATRES	210 710,00 €	252 852,00 €		
PLAFONDS DÉMONTABLES	62 442,00 €	74 930,40 €		
CHAPES - CARRELAGES - FAÏENCES	59 225,00 €	71 070,00 €		
SOLS SOUPLES	52 463,00 €	62 955,60 €		
MENUISERIES INTERIEURES	119 015,00 €	142 818,00 €		
EQUIPEMENTS SPORTIFS	70 776,00 €	84 931,20 €		
PEINTURE	79 768,00 €	95 721,60 €		
CVC - PLOMBERIE	593 000,00 €	711 600,00 €		
GEOTHERMIE	125 000,00 €	150 000,00 €		
ELECTRICITE CFO CFA	300 000,00 €	360 000,00 €		
ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES	25 072,79 €	30 087,35 €	FCTVA	1 010 065,21 €
			PRÊT	3 000 000,00 €
			FONDS PROPRES	784 191,16 €
TOTAL DES DEPENSES	5 131 193,64 €	6 157 432,37 €	TOTAL DES RECETTES	6 157 432,37 €

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260219-D2026014SCA-DE

Article N°2 :
D'AUTORISER M. le Maire à solliciter toutes les subventions en lien avec le projet du complexe pluridisciplinaire,

Article N°3 :
D'AUTORISER Monsieur Le Maire à déposer le permis de construire modificatif et à le signer, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de celui-ci.

Article N°4 :
D'AUTORISER M. le Maire à signer la demande de dérogation environnementale, à signer la demande d'autorisation de défrichement et signer tous les documents et actes se rapportant à cette délibération.

Article N°5 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marine SENECHAL,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
Le MAIRE DE SCAËR